



COMMUNIQUÉ POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

L'APTS conclut une entente de principe avec le CISSS des Laurentides

Saint-Jérôme, le 21 décembre 2018 – [L'APTS de la région des Laurentides](#) est particulièrement fière d'annoncer qu'elle est parvenue à conclure une entente de principe dans le dossier des négociations locales avec le Centre intégré de santé et de service sociaux des Laurentides.

« À quelques heures à peine du congé des Fêtes, nos membres vont sûrement accueillir cette entente de principe comme une bonne nouvelle, a déclaré Benoît Audet, président de l'exécutif local de l'APTS du CISSS des Laurentides. D'autant plus, a-t-il ajouté, que les parties sont parvenues de peu à éviter l'arbitrage, l'accord étant intervenu tout juste avant la fin de la période de médiation. »

« Cette entente in extremis nous rappelle que la patience et la ténacité sont des vertus en matière de négociation, de souligner Benoît Audet. Les pourparlers entre l'employeur et le syndicat ont été particulièrement ardues, a-t-il rappelé : seulement 7 des 26 matières à négocier avaient fait l'objet d'un accord avant le début de la médiation, et ce, malgré quelque douze mois d'intenses discussions. »

« Nous avons toujours cru dans le bien-fondé et le caractère raisonnable de nos revendications, a-t-il poursuivi, et la mobilisation soutenue de nos membres dans tous les établissements du CISSS nous y encourageait. L'entrée en scène du médiateur aura amené l'employeur à mettre de l'eau dans son vin pour finalement comprendre que les parties n'avaient rien à gagner à se retrouver en arbitrage, passage obligé en cas d'échec de la médiation. »

« Nous avons en main un accord vraiment susceptible de rallier nos salarié-e-s. Il leur appartiendra de se prononcer sur l'entente de principe au cours des prochaines semaines, vraisemblablement en janvier. Sans présumer de leur décision, il est permis de croire que nous pourrions commencer la nouvelle année du bon pied », de conclure le représentant de l'APTS.

Situé en périphérie urbaine, le CISSS des Laurentides est le sixième établissement à conclure une entente de principe avec l'APTS, après les CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Côte-Nord, en région, et les CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal, du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal et du Nord-de-l'Île-de-Montréal, situés directement dans un grand centre urbain. Cela étant, l'APTS estime qu'il y a dans ces ententes, variées et représentatives, tout un ensemble de modalités dont peuvent s'inspirer les autres établissements du réseau qui sont encore en négociation avec le syndicat.

Rappelons que ces négociations locales à travers le Québec ont été rendues nécessaires à la suite de la réforme qui créait les centres intégrés (universitaires) de santé et de services sociaux (CISSS et CIUSSS). Ce faisant, on créait également de toutes nouvelles unités d'accréditation syndicale à l'échelle des nouveaux centres, situation qui appelait à une renégociation des dispositions locales des conventions collectives.

À propos de l'APTS

L'Alliance du personnel professionnel et technique du réseau de la santé et des services sociaux (l'APTS) regroupe et représente quelque 55 000 membres qui jouent un rôle indispensable au sein des établissements du réseau. Nos gens offrent une multitude de services en matière de diagnostic, de réadaptation, de nutrition, d'intervention psychosociale et de soutien clinique et de prévention, autant de services qui s'adressent à l'ensemble de la population. Dans les Laurentides, l'APTS regroupe quelque 3 000 membres.

- 30 -

Pour renseignements :

Benoît Audet
Président de l'exécutif local de l'APTS dans les Laurentides
Tél. : 514 233-2587